


Numéro 102 – Février 2014

La Gazette de Marcq

République Française

ÉLECTIONS MUNICIPALES
23 et 30 mars 2014

Liberté Egalité Fraternité
MAIRIE
PLACE DE LA MAIRIE

Les 23 et 30 mars, vous voterez pour élire vos conseillers municipaux !



Bonne année
à toutes et à tous !

La Gazette de Marcq – Bulletin Municipal

Directeur de publication : Pierre Souin
Comité de rédaction : Philippe Cacheux, Elisabeth Charle, Marie-Dominique Elan, Joëlle Maury, Alain Vauchelles, Jean Zindel.
Crédit Photos : Elisabeth Charle, Philippe Cacheux et Jean Zindel.

La Gazette de Marcq



BULLETIN MUNICIPAL – N° 102 – Février 2014

Discours des voeux prononcé le samedi 11 janvier 2013



Cette cérémonie des vœux est particulière. En effet, elle est la dernière pour moi… dans cette mandature. Et pour respecter l'esprit de la loi, à moi comme à tous les maires de France s'impose le fait de ne pas faire de cette cérémonie un évènement interférant avec la campagne électorale et notamment en dressant un état exhaustif et laudateur des réalisations de l'année ou en évoquant des projets futurs qui pourraient être assimilés à une propagande de campagne.

Mon propos sera donc plus court qu'à l'accoutumée, ce qui devrait nous permettre de passer plus vite aux moments festifs de la soirée, le feu d'artifice, la traditionnelle galette et le verre de l'amitié… je tiens à remercier à cette occasion le Comité des Fêtes et tout particulièrement son président, Philippe Cacheux, pour la mise en œuvre de cette soirée… J'en profite aussi pour signaler à tous ceux qui ont félicité la municipalité et moi-même pour la réalisation du très beau calendrier des fêtes marcquoises 2014, qu'ils se sont trompés car c'est au Comité des Fêtes et à Philippe qu'il faut adresser ces félicitations puisque ce calendrier a été conçu par Philippe, qui possède la collection complète des cartes postales anciennes de Marcq, et qu'il a été financé par le Comité des Fêtes…

✓ Que retenir de 2013 ?

Pour moi, indubitablement, c'est la mort de Nelson Mandela et l'hommage mérité rendu par le cortège des nations à ce grand parmi les grands : son combat contre le racisme et la ségrégation, son emprisonnement pendant plus de 27 ans pour avoir dénoncé un régime de haine et d'exclusion forcent au respect et à l'admiration, tout autant que sa détermination sereine pour conduire son pays à des relations apaisées entre communautés noires et blanches, alors que certains imaginaient le pire ; puissent les nations et les peuples divisés méditer sur ce destin hors-normes et s'inspirer de son exemple : il n'est pas de fracture irrémédiable, il n'est pas de contentieux irréparable qui ne soit insurmontable tant qu'il existera des hommes de bonne volonté aspirant à la réconciliation et à la paix.

✓ Ici en France

Le changement de majorité n'a pas atténué mon sentiment d'abandon de la ruralité. Ce gouvernement ne fait dans ce domaine pas mieux que les précédents. En matière de dotation globale de fonctionnement, un citoyen du monde rural ne vaut toujours que la moitié d'un citoyen urbain, et il semble que tout le microcosme politique français continue à trouver cela normal. La perte annoncée du pouvoir des communes au profit d'intercommunalités toujours plus importantes en matière de démographie est aussi la marque du désintérêt de l'Etat pour sa composante rurale…

Les représentants de la majorité précédente voulaient fusionner les conseils régionaux et les conseils généraux en une seule entité (les conseils territoriaux), avec un mode d'élection qui mettait à bas la relation de proximité existant entre un conseiller général et son canton, et en termes d'intercommunalité prévoyaient à moyen terme une dizaine de communautés de communes ou d'agglomérations sur les

Yvelines, « pesant » chacune de 150 000 à 200 000 habitants, où les petites communes auraient sans doute fait de jolies potiches. On essayait aussi de nous faire croire qu'il y aurait une cohérence territoriale à accueillir Coignières, voire Plaisir, Maurepas ou les Clayes dans notre intercommunalité...

Les représentants de la majorité actuelle ont décidé de remodeler le paysage cantonal français, et pour ce qui nous concerne il s'agira de fusionner les cantons de Montfort-l'Amaury et d'Aubergenville : pour ma part, cela n'aurait pas été une incongruité s'il s'était agi de la composante rurale du canton d'Aubergenville, car nos communes ont des points en commun avec des communes telles qu'Andelu, Bazemont, Aulnay-sur-Mauldre, Maule... Mais nous allons nous retrouver dans un « machin » avec Aubergenville et Flins, et là, c'est l'incohérence totale. Et puis le projet de Paris-Métropole menace à terme de créer une périphérie francilienne qui fonctionnera au ralenti quand le cœur de la métropole concentrera tous les pouvoirs et toutes les instances de décision dans les mains des « élites » parisiennes, avec d'énormes structures intercommunales de 200 000 voire 300 000 habitants.

Pour ma part, il aurait fallu donner le temps au temps et permettre à de petites intercommunalités de 20 000, 10 000 voire 5 000 habitants de faire leurs preuves avant de vouloir brûler les étapes... Tout ceci est un reniement de l'histoire du paysage administratif français et de la manière dont il s'est construit.

✓ À Marcq

Campagne électorale oblige, je ne vous ferai pas de bilan exhaustif des réalisations de l'année et je ne parlerai pas de ce qui est à mettre en œuvre en 2014... Pour ma part, je pense que nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait au long de ces six années de mandature.

Je tiens à saluer la mémoire d'une Marcquoise qui nous a quittés cette année, et que la commission information a justement désignée comme une grande dame, je veux parler de **Marie-Thérèse Cacheux** : après des années où elle a exercé la noble fonction de maîtresse d'école à Marcq aux côtés de son époux Michel, en étant aussi une des petites mains indispensables de la commission communale des fêtes, elle fut l'une des chevilles ouvrières du club du 3ème âge de Marcq. Toutes les personnes qui la connaissent ont en mémoire son long combat serein contre la maladie et la dignité et l'émotion de la cérémonie au cours de laquelle sa famille et ses amis l'ont accompagnée en sa dernière demeure.

Je tiens aussi à dire aux jeunes gens de cette commune que pour autant que nous puissions agir face au destin, il faut faire attention aux tours et détours de la vie... Je dis cela parce que nous avons perdu cette année Nicolas et Pierre-Marie, et avant eux, en d'autres années, Jérôme, Teddy et Gwenaël... Les circonstances de toutes ces disparitions sont différentes, mais voilà cinq de nos garçons qui sont partis à l'aube de leur vie d'homme et je trouve cela toujours aussi anormal et infiniment triste.

Voilà, comme les autres années, je termine mon discours par des remerciements à tous ceux qui travaillent quotidiennement au service de la collectivité (forces de l'ordre, services de l'état, services de sécurité, entreprises délégataires de service public), aux membres du Conseil Municipal qui oeuvrent au service de la population sans esprit partisan et sans arrière-pensée, aux représentants des entreprises et artisans avec qui nous avons travaillé, à mon équipe pédagogique de choc Dominique et Laurence, sans oublier les enseignants de l'école maternelle intercommunale pour leur compétence et leur disponibilité, aux associations de la commune pour l'étincelle de vie qu'ils apportent à ce village. Je salue la loyauté, le dévouement, le sens du service et de l'écoute du personnel communal.

Bientôt au terme de ce mandat de six ans, je remercie Lysiane pour son soutien permanent et sa zénitude. Etre aux côtés d'un élu rural, c'est par exemple admettre comme normal un samedi soir, à la sortie d'un restaurant, d'être appelé parce qu'un gros chien apparemment abandonné divague sur la RD11 et menace de provoquer un accident, que Monsieur le maire finisse par récupérer le rottweiler (parce qu'évidemment c'était un rottweiler) dans sa voiture et lui fasse passer la nuit dans l'escalier du logement de fonction, avant les cocasses retrouvailles avec ses maîtres le lendemain matin. J'ai quelques autres anecdotes de ce style, cela pourrait constituer la trame des mémoires d'un petit maire…

Je souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers une très douce et heureuse année 2014, en insistant comme de coutume sur les voeux de santé, puisque tout part de là.

Pierre Souin, Maire de Marcq



Onze des membres du Conseil Municipal présents ce jour-là.



Après la cérémonie, les élus et les villageois ont partagé et échangé autour d'une coupe de champagne et d'une part de galette. Le traditionnel feu d'artifice offert par la commune a ensuite été tiré à l'extérieur, sur le Chemin Vert.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2013 À 20H00

Le Conseil Municipal de MARCQ s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 16 octobre 2013 à 20 H sous la présidence de Monsieur Pierre SOUIN,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames,
Marie-Hélène CARABANTES
Élisabeth CHARLE
Magali GIRON,
Martine GUTTIN,
Joëlle MAURY
Messieurs,
Jean BARBÉ,
Luc BENOIST,
Philippe CACHEUX,
Dominique FOURNIER,
Michel GUIHUR,
Bernard LEGRAND,
Alain VAUCHELLES,
Gilles WISNIEWSKY.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames,
Marie-Dominique ÉLAN,
Martine GUTTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Marie-Hélène CARABANTES

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2013
2) Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 09 septembre 2013
3) Compte rendu de décision prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4) Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France.
5) Consultation pour la fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) pour 2013.
6) Adhésion de la commune de Saulx-Marchais au SIVU de la Crèche Intercommunale de Thoiry
7) Adhésion des communes de Boutigny-Prouais, Havelu et Saint-Lubin-de-la-Haye au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED).
8) Rapport d'activité du Syndicat d'Energie des Yvelines pour l'année 2012.
9) Point sur l'intercommunalité.
10) Projet de parrainage par la commune de Marcq, d'un prisonnier tibétain ou d'une commune tibétaine.
11) Informations.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2013 :
Le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2013 :
Le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

3- Compte rendu de décision prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2013-4 en date du 07 octobre 2013 portant conclusion d'une convention de mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France, pour une mission d'accompagnement de la secrétaire de mairie, à compter du 17 octobre 2013, pour un tarif horaire de 33 € TTC à raison de 8 heures par semaine, dans le cadre des délégations acccordées au Maire par le Conseil Municipal.

4-Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France.

Au vu des différents textes réglementaires et des documents transmis (courrier et calendrier), après exposé de Monsieur le Maire qui a rappelé les modalités du contrat « groupe d'assurance statutaire » piloté par le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France), sachant que ce contrat court jusqu'au 31 décembre 2014 mais qu'il est amené à être renégocié,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France va engager début 2014 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
Et
Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au groupe contrat d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2015.

5-Consultation pour la fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) pour 2013.

Le Conseil Municipal, au vu des textes réglementaires et après exposé de Monsieur le Maire qui a notamment rappelé qu'aucun enseignant de l'école de Marcq n'était concerné par cette indemnité,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, propose de fixer le taux de base de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) pour l'année 2013 à 234 € par mois.

6-Adhésion de la commune de Saulx-Marchais au SIVU de la Crèche Intercommunale de Thoiry.

Le Conseil Municipal,

au vu des textes réglementaires et de la délibération du comité syndical du SIVU de la Crèche Intercommunale de Thoiry du 19/09/2013, acceptant l'adhésion de la commune de Saulx-Marchais à compter du 31 décembre 2013,
Monsieur le Maire fait état de la délibération visée ci-dessus et demande aux membres du Conseil de valider l'adhésion.
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Saulx-Marchais au SIVU de la Crèche Intercommunale de Thoiry à compter du 31 décembre 2013.

7-Adhésion des communes de Boutigny-Prouais, Havelu et Saint-Lubin-de-la-Haye au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED).

Le Conseil Municipal,

au vu des textes réglementaires, des délibérations et notifications afférentes,
Considérant que le Conseil Municipal de chaque commune adhérente du SIEED dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SIEED,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de Boutigny-Prouais, Havelu et Saint-Lubin-de-la-Haye au SIEED à compter du 31 décembre 2013.

8-Rapport d'activité du Syndicat d'Energie des Yvelines pour l'année 2012.

Le Conseil municipal,
Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, prend acte du rapport d'activité du Syndicat d'Energie des Yvelines pour l'année 2012.

9-Point sur l'intercommunalité.

Monsieur le Maire fait état de la proposition du Préfet à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) concernant les communes isolées (Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux, Coignières, Maurepas) en rappelant que cette proposition va dans le même sens que le souhait formulé par le Conseil Municipal de Marcq. Il fait également part de ses inquiétudes pour le moyen terme concernant l'évolution des intercommunalités vers des regroupements de 200 000 habitants.
Il fait également part de la proposition de M Bernard Joppin, Président de Cœur d'Yvelines et Maire de Neauphle-le Château, pour préparer l'entrée en intercommunalité au 1er janvier 2014 en organisant des réunions de travail d'environ 5 communes pour une vingtaine d'élus à chaque fois. Monsieur le Maire souligne qu'il lui semblerait opportun de proposer pour notre secteur le goupe des cinq communes adhérentes du SIVU de l'Ecole Maternelle Intercommunale.

10-Projet de parrainage par la commune de Marcq, d'un prisonnier tibétain ou d'une commune tibétaine.

Lors de la manifestation « Découverte de la culture tibétaine » qui a eu lieu à Beynes, Marcq et Maule du 24 mars au 15 avril 2012, Madame Monique DORIZON a expliqué la situation catastrophique des Tibétains sur le terrain de la liberté d'expression et celui des droits de l'Homme : cela a permis de prendre conscience de l'urgence d'une action en leur faveur.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette occasion il avait été évoqué pour les communes qui le souhaitaient la possibilité de parrainer une commune tibétaine ou un prisonnier politique tibétain. Messieurs Dominique Fournier et Gilles Wisniewsky font part de leurs réserves quant au parrainage d'un prisonnier politique et disent préférer le parrainage d'une commune. Monsieur le Maire dit qu'il comprend leurs réserves, mais qu'il ne faut pas se méprendre sur le terme d'engagement politique sur ce sujet, car il ne s'agit pas de politique partisane (des élus de toutes tendances se sont déjà inscrits dans de tels soutiens) mais de politique au sens premier du terme. Un document de travail sera déposé en mairie pour être consulté par les élus et ce point sera mis à l'ordre du jour et soumis au vote du conseil lors d'un prochain conseil municipal (novembre ou décembre).

11-Informations.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux d'enfouissement de réseaux en cours dans la commune, en précisant qu'ils devraient se terminer au 25 octobre (même si quelques travaux de finition seront peut-être exécutés entre le 28 octobre et 31 octobre 2013).

Monsieur le Maire signale que des travaux importants sur la cloche et le beffroi seront programmés au printemps 2014, et qu'à cette occasion la cloche Jeanne-Henriette sera descendue au niveau du sol pour la première fois depuis 170 ans.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2013 À 20H00

Le Conseil Municipal de MARCQ s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 18 décembre 2013 à 20 H sous la présidence de Monsieur Pierre SOUIN,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames,
Marie-Hélène CARABANTES,
Élisabeth CHARLE,
Marie-Dominique ÉLAN,
Magali GIRON,
Messieurs,
Jean BARBÉ,
Luc BENOIST,
Philippe CACHEUX,
Michel GUIHUR,
Dominique FOURNIER,
Bernard LEGRAND,
Alain VAUCHELLES,
Gilles WISNIEWSKY.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames,
Martine GUTTIN donnée pouvoir à Magali GIRON,
Joëlle MAURY

Messieurs,
Bernard LEGRAND, pouvoir donné à Pierre SOUIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Marie-Hélène CARABANTES

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2013 :
2. Compte rendu de décision prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
3. Avis sur le nouveau découpage cantonal.
4. Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2014.
5. Attribution d'indemnité de conseil au Receveur municipal – année 2013.
6. Tarifs pour mise à disposition de la salle Michel Cacheux.
7. Modification de la périodicité de versement de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.).
8. Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) établi dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
9. Désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » au 1er janvier 2014.
10. Rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet (S.I.T.E.R.R.) – année 2012.
11. Rapport d'activités du délégataire du Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (S.I.R.Y.A.E.), SAUR – année 2012.
12. Montage d'un dossier de parrainage d'une commune tibétaine.
13. Points d'information.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2013 :
Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2-Compte rendu de décision prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Décision n°2013-5 en date du 11 décembre 2013 portant fermeture des régies de recettes de la cantine scolaire et de l'étude surveillée, et création d'une régie de recettes pour la cantine scolaire, l'accueil périscolaire et l'étude surveillée.

3-Avis sur le nouveau découpage cantonal.
Le regroupement des cantons est sans doute préférable à la fusion Conseil Général/Conseil Régional au sein d'un conseil territorial, prévue par la majorité gouvernementale précédente, car elle conserve le principe d'une collectivité départementale de proximité.
L'élection d'un binôme homme/femme est aussi une garantie en termes de parité, qui n'était absolument pas actée dans les compositions antérieures.
Toutefois, le choix du regroupement du canton de Montfort-l'Amaury avec celui d'Aubergenville nous interpelle : on aurait pu trouver une cohérence à voir proposer un regroupement avec le canton de Houdan ou à agglomérer les communes rurales du canton d'Aubergenville avec celui de Montfort-l'Amaury.
Nous trouver dans un collectif qui nous regroupe avec des villes comme Aubergenville ou Flins nous semble aussi incohérent en termes de territoire et de bassin de vie que l'hypothèse un temps évoquée de nous retrouver en intercommunalité avec Coignières, voire Maurepas.
Les modifications des périmètres des collectivités supra communales doivent être établies en liaison avec les collectivités locales et non pas leur être imposées, ce qui vaut tant pour ce découpage cantonal que pour les découpages des circonscriptions législatives réalisés antérieurement.
En conséquence, le Conseil Municipal de Marcq **adopte** à l'unanimité une motion d'opposition au redécoupage cantonal tel qu'il est prévu pour les cantons de Montfort-l'Amaury et d'Aubergenville.
Il serait souhaitable qu'à terme, les découpages cantonaux soient cohérents avec les découpages des intercommunalités et les différents découpages administratifs.

4-Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2014.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 156 836,49 euro.

Cette somme sera répartie comme suit :

Au chapitre 20	6 836,49 €
Au chapitre 21	50 000 €
Au chapitre 23	100 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a**utorise** le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013, soit 156 836,49 euro.

5-Attribution d'indemnité de conseil au Receveur municipal – année 2013.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'attribuer à Madame Catherine NOWAK, Receveur municipal, une indemnité de conseil pour l'année 2013, au taux de 100 %, calculée en fonction de la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos, sur la base du tarif règlementaire fixé par arrêté, soit un montant brut de 422,77 euro.

6-Tarifs pour mise à disposition de la salle Michel Cacheux.
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Fixe les tarifs de mise à disposition de la salle Michel Cacheux comme suit :

NATURE	TARIFS	MARCQUOIS		ASSOCIATIONS DÉCLARÉES DE LA COMMUNE
		du 01/01/2014 au 30/04/2014 et du 30/09/2014 au 31/12/2014	du 01/05/2014 au 30/09/2014	
Journée complète Avec ou sans soirée Banquets Mariages ….	**A la réservation la veille de l'utilisation** **Total de la mise à disposition**	115 € 225 € **340 €**	95 € 160 € **255 €**	GRATUIT
Réunion, conférence, vin d'honneur…. Après 20h, tarifs à la soirée	**Mise à disposition**	155 €	115 €	GRATUIT
Salle et équipements	**CAUTION**	500 €		
Ménage	**CAUTION**	150 €		150 €
Vaisselle	**Mise à disposition**	130 €		

1-La réservation ne sera effective qu'après la signature dudit contrat et du règlement du 1er versement prévu dans le tableau ci-dessus.
2-En cas de désistement moins de trois mois avant la date de mise à disposition, ce 1er versement sera conservé par la commune, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

7-Modification de la périodicité de versement de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de modifier une condition

d'application de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.) en instaurant son versement mensuel. Les autres conditions mentionnées dans la délibération susvisée, instituant le régime indemnitaire, restent applicables.

8-Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) établi dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
Le Conseil municipal,
Prend acte que le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) s'est tenu conformément aux exigences de l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme.

9-Désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » au 1er janvier 2014.
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Désigne Monsieur Pierre SOUIN en qualité de délégué titulaire et Monsieur Alain VAUCHELLES en qualité de délégué suppléant pour siéger à la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » à compter du 1er janvier 2014.

10-Rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet (S.I.T.E.R.R.) – année 2012.
Le Conseil municipal,
Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet (S.I.T.E.R.R.) pour l'année 2012.

11-Rapport d'activités du délégataire du Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (S.I.R.Y.A.E.), SAUR – année 2012.
Le Conseil municipal,
Prend acte du rapport d'activité du délégataire du Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (S.I.R.Y.A.E.), SAUR, pour l'année 2012.

12-Montage d'un dossier de parrainage d'une commune tibétaine.
Le Conseil Municipal,
Ayant pris connaissance du document de présentation qui lui a été adressé par voie dématérialisée le 11 décembre 2013,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention,
Décide de monter un dossier de parrainage d'une commune tibétaine.

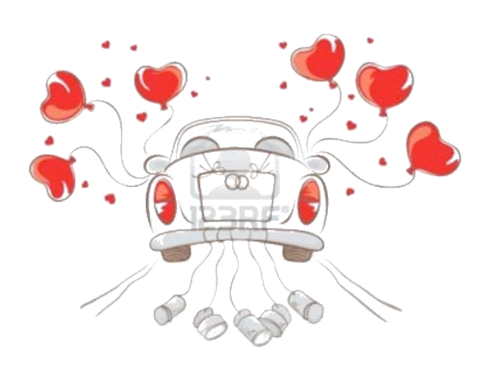
13-Points d'information.

- Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (D.E.T.R.),
- L'intercommunalité et la compétence « urbanisme »,
- L'éclairage public.

État civil 2013

Naissances

- le 20 janvier 2013: **Charlie BRIZAY**
- le 05 avril 2013 : **Victor BERTHUEL**
- le 23 juin 2013 : **Owen HANSE**
- le 03 septembre 2013 : **Héloïse GUILLEMOT**
- le 20 octobre 2013 : **Julia FIGUERA**



Mariages

- le 07 septembre 2013 :
  Sophéap HUN et Philip MOINE

Noces d'or

- le 20 avril 2013 :
  Valère et Jeannine HAMEL





Décès

- le 12 février 2013 est décédée **Frédérique SOFISTI, née DUMONT**
- le 07 août 2013 est décédée **Marie-Thérèse CACHEUX, née LAGARDE**
- le 18 août 2013 est décédé **Pierre-Marie VOLTA**
- le 02 octobre 2013 est décédée **Maria MOREIRA**



....Infos travaux....

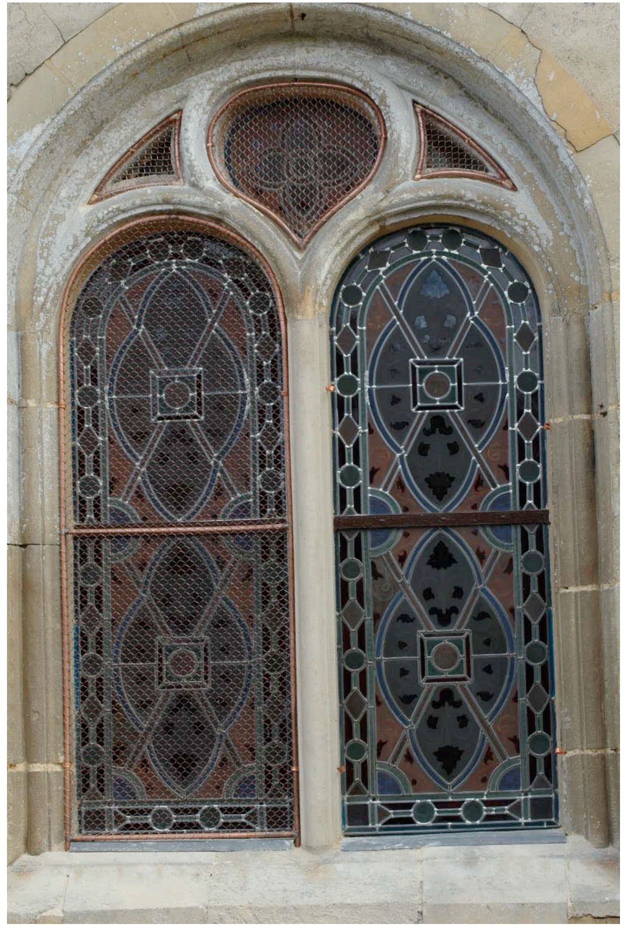


Église
Saint - Rémi de Marcq

Rénovation de quatre vitraux :

- un double panneau à droite de l'autel
- un grand situé à gauche
- un en face de la porte d'entrée qui a nécessité la réfection du meneau de pierre.





Rénovation du tabernacle :

les dorures d'origines, situées à droite de l'autel, ont été remises à jour.





Radars de prévention :
Attention, vous roulez à…

La commune a installé deux radars de prévention afin d'inciter les automobilistes à respecter les limitations de vitesse.
L'un rue d'Andelu, près du stade de Foot, l'autre Grande rue, avant la mare dans le sens Beynes-Thoiry pour protéger la zone école.
Ils ont été financé à 30 % par la Commune et à 70 % par une subvention du Conseil Général.
Nous vous rappelons que la vitesse dans Marcq est limitée à 45 km/h !



Merci de ranger vos poubelles !

Pour la sécurité de tous, merci de veiller à bien rentrer vos conteneurs d'ordures ménagères après le passage du camion de collecte car elles pourraient constituer un **danger** pour les piétons et les automobilistes.
Les rues s'en trouveraient embellies…



Ramassage des encombrants

Le premier ramassage de 2014 aura lieu le **mardi 25 mars.**

Nous rappelons que les pneus et gravats, ainsi que certains produits polluants (huiles, peintures etc…) ou classés à risque (produits contenant de l'amiante, produits chimiques…) ne sont pas pris en charge lors de ces ramassages.
Attention : ne sortir les encombrants que la veille et ne pas oublier de balayer sur votre trottoir après le passage du camion.



Déchets verts

Le ramassage reprendra le **lundi 8 avril**

Des sacs à déchets verts seront disponibles en mairie.
Vous pouvez venir les chercher aux heures d'ouverture :
Lundi et vendredi, de 16 h à 19h
Mercredi de 16 h à 18h

Des questions concernant les collectes ?

Contactez le SIEED (Syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets)
Tél. : 01 34 86 65 49 Courriel : sieed-gara@wanadoo.fr



Plan hivernal, alerte neige :
Laissez passer les lames !

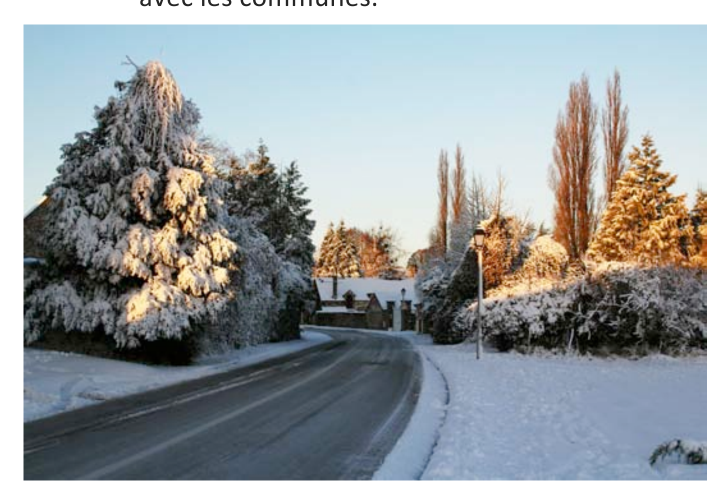


Chaque année, le Conseil général des Yvelines assure une viabilité hivernale du réseau routier départemental du 15 novembre au 15 mars afin de proposer aux usagers les meilleures conditions de circulation sur les routes.

La viabilité hivernale est une veille permanente des bulletins météorologique organisée au sein de la Direction des Routes et des Transports du Conseil général des Yvelines. Pour assurer le bon fonctionnement de ce dispositif, les équipes de techniciens et de cadres sont mobilisées en astreinte 7j/7, 24h/24.

La Direction des Routes et des Transports du Conseil général des Yvelines dispose :

- d'équipes d'intervention disponibles à tout instant (**122 agents dont 37 en astreinte H24**) ;
- de **24 circuits d'intervention** disposant chacun d'un camion avec saleuse et lame de déneigement ;
- de **3 800 tonnes de sel** approvisionnées sur l'ensemble des dépôts (des réapprovisionnements sont réalisés au fur et à mesure en fonction des besoins) ;
- de **14 agriculteurs**, liés par une convention avec le Conseil général (lequel leur prête une lame de déneigement) et chargés de dégager les routes départementales en cas de fortes chutes de neige dans les zones rurales et les voies communales et chemins ruraux dans le cadre de conventions avec les communes.



À Marcq, Franck Legrand, de l'entreprise AGRI TOOL, est l'un de ceux qui a signé une convention avec le Conseil Général des Yvelines et des conventions avec les communes de Marcq et Thoiry. En cas de neige, **merci de veiller à bien garer vos véhicules afin de ne pas gêner le passage des lames.**
Une attention particulière est à effectuer notamment dans les virages et les passages étroits.



Les bulletins d'informations et la carte de l'état des routes sur le Département sont consultables sur le :

www.yvelines.fr

Info transport :
Nouveaux horaires pour le bus des lycéens



À compter du **lundi 3 mars (**soit après les vacances scolaires), le passage du bus desservant **le lycée Viollet Le Duc** (qui concerne une majorité de jeunes Marcquois) est avancé de **10 minutes** le matin : **il passera donc à 7h05 (arrêt Carrefour de Montfort) et à 7h08 (arrêt du Puits Perdu)** au lieu de 7h15 et 7h18.

Les lycéens arriveront au lycée à 7h40, qui sera ouvert afin de les accueillir avant le début des cours.

C'est nouveau : un second car est mis en circulation **le soir à 17h10** (en plus de celui de 18h05). Ce car déposera les élèves à Marcq entre 17h36 (arrêt Carrefour de Montfort) et 17h40 (arrêt du Puits Perdu).



Ces modifications ont été prises à la suite d'une réunion du 12 février dernier à laquelle étaient présents la Mairie de Marcq, le STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France), le SITERR (Syndicat intercommunal des transports et d'équipement de la région de Rambouillet) dont Marcq fait partie, le transporteur Veolia Houdan et les établissements scolaires desservis par Veolia. Elles ont été motivées par le problème de desserte du collège Saint-Simon de Jouars-Pontchartrain : desservis après le lycée Viollet Le Duc, les collégiens utilisateurs de cette ligne étaient systématiquement en retard pour rentrer en cours. D'où l'avancée de 10 mn sur les horaires de passage du matin.

Au vu des constructions prévues dans les villages de ces secteurs, la Mairie de Marcq, appuyé par le Proviseur du lycée, a pointé la nécessité de dédoubler la ligne en créant une desserte collège et une desserte lycée distinctes.

Le transport du matin n'étant pas dédoublé, il convient de rappeler aux élèves qui commencent au lycée à 9h qu'il est possible de prendre la ligne 5 à Marcq entre 8h25 et 8h28 (suivant le lieu de prise en charge) de descendre à Saulx-Marchais "La coudraie" à 8h32 et de reprendre la ligne 78 à 8h37 au même arrêt pour descendre au lycée à 8h46.

La Mairie continuera de demander les aménagements nécessaires sur la RD11 pour pouvoir bénéficier à terme d'au moins un point d'arrêt à Marcq pour la ligne 78 (Mantes-Saint-Quentin-en-Yvelines).

Une demande régulièrement exprimée depuis 1997…







L'opérateur de transport public VEOLIA TRANSDEV qui transporte les jeunes Marcquois au collège et au lycée devient TRANSDEV. La couleur rouge de Veolia Transport est préservée.

Cérémonie du 11 novembre :
se souvenir...

Les enfants de l'école de Marcq, après avoir chanté la Marseillaise, ont récité des poèmes en hommage aux disparus de la Grande guerre, en présence de l'union des anciens combattants.



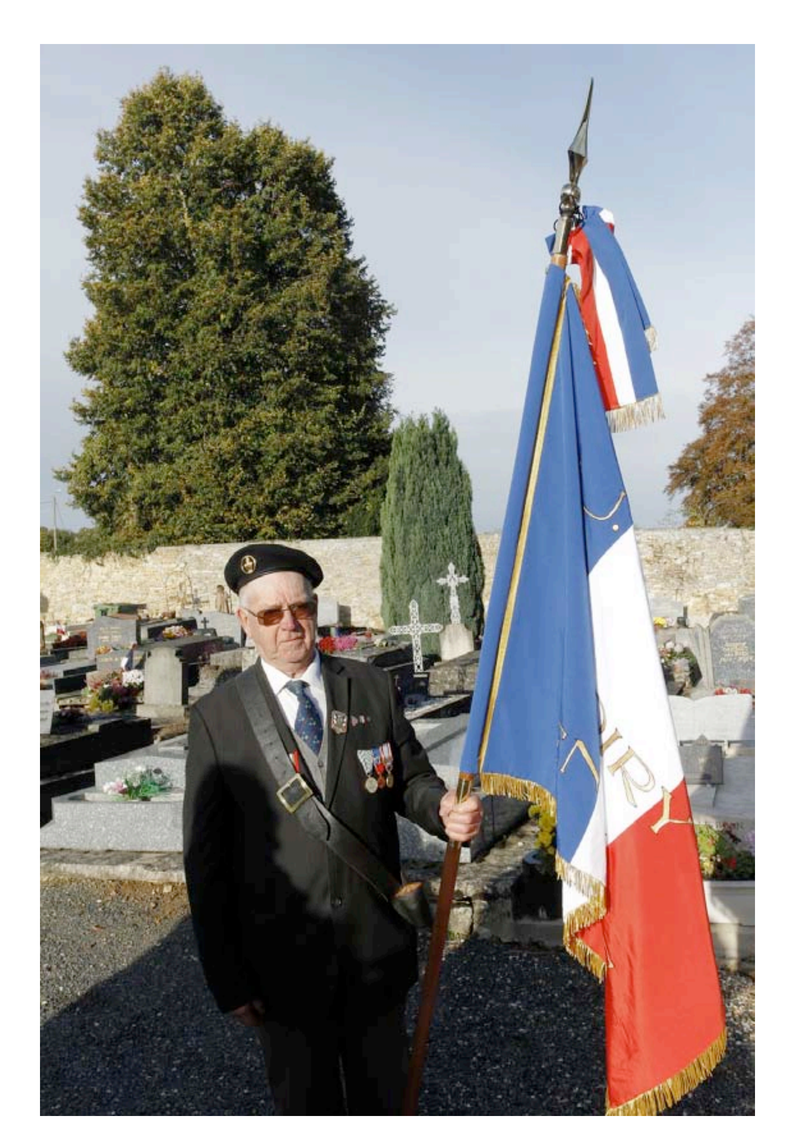








Les enfants ont ensuite déposé des fleurs sur les tombes des anciens combattants du cimetière.







Repas des anciens: Ça guinche!



Le dimanche 24 novembre, la Municipalité avait convié les plus de 65 ans à un traditionnel repas des anciens dans la salle Michel Cacheux. Après quelques bulles et un spectacle de magie, certains ont dansé. Le pas toujours alerte !









Sur des airs de valses et de musettes !





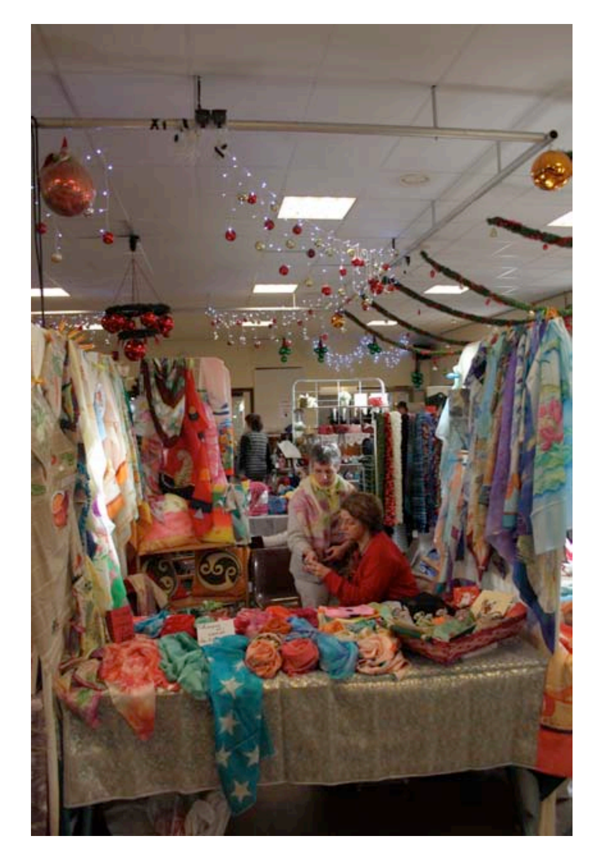








Marché de Noël : artisanal ...



Doudous cousus main, pots de confiture maison, cartes postales du village, bijoux fantaisie, écharpes peintes à la soie, pulls tricotés maison... Il y avait, le dimanche 8 décembre, veille de Noël, de quoi trouver son bonheur !













…et convivial



Avec un Comité des Fêtes, toujours au top !

Couronnes de l'Avent, bugnes, crêpes et pains d'épices : le stand des parents d'élèves nous ont régalés !

Les Vœux du Maire



Comme à l'accoutumée, les vœux du Maire étaient l'occasion de remettre les médailles du travail et les félicitations aux jeunes Marcquois les plus méritants dans leurs études.



Corinne Thouroude (pour son fils Alexandre)



Théo Moreau, pour son frère Tom



Mme Nowakowski



Joëlle Maury



Lauriane Cacheux a reçu son « diplôme » des mains de son père, Philippe Cacheux.



Le Major Marin, commandant la Brigade de gendarmerie de la Queue-lez-Yvelines, a ensuite remis les permis piétons aux élèves de CE2 de l'école ayant participé aux actions de sensibilisation et de formation « Sécurité des piétons » à l'école de Marcq.

BRAVO à Emilie, Juliette, Clément, Josselyn et Clémentine !



Elections municipales: mode d'emploi !



Les dimanches 23 et 30 mars, vous voterez pour élire vos conseillers municipaux pour les 6 années à venir. A-t-on le droit de panacher ses votes ? Dans quels cas les votes sont-ils nuls ? Bref, comment voter ! Voici les règles applicables pour une commune de moins de 1000 habitants.

Ce qui ne change pas

Le mode de scrutin : comme lors des élections précédentes, les conseillers sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Le vote : dès le **premier tour**, les électeurs peuvent modifier les listes, ajouter ou supprimer des candidats déclarés : c'est ce que l'on appelle le **panachage** qui est encore autorisé pour les communes de moins de 1000 habitants.

Les suffrages sont en effet décomptés **individuellement,** par candidat et non par liste.

Les candidats qui obtiennent la majorité absolue des suffrages exprimés et qui recueillent au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits obtiennent un siège au conseil municipal. Un **second tour** est organisé pour répartir les sièges restants. Les candidats sont alors élus à la majorité relative: ceux qui obtiennent le plus grand nombre de voix sont élus.

À noter que la parité homme/femme n'est pas une obligation pour les listes des communes de moins de 1000 habitants.

Ce qui change

Déclaration de candidature obligatoire : pour être candidat, il faut se déclarer en préfecture avant le 6 mars 2013, 18h. La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. À Marcq, il se trouve dans la Mairie.

Il n'est donc plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

Si vous votez pour des personnes non candidates sur un bulletin de personnes candidates, le bulletin ne sera pas nul mais seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

La pièce d'identité est désormais **obligatoire**. La carte d'électeur est toutefois fortement recommandée car elle indique un numéro de votant qui facilite le vote. Ne l'oubliez pas : chacun gagnera du temps !



Où voter ?

- ✓ Le bureau de vote se trouve à la Mairie de Marcq.
- ✓ Il sera ouvert de 8h00 à 20h00
- ✓ Pièce d'identité obligatoire



Quid des conseillers communautaires ?

Pas d'élections de conseillers communautaires : Les communes de moins de 1000 habitants ne sont pas concernées par la réforme liée à la loi du 17 mai 2013 qui pose le principe de l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct. Seront donc conseillers communautaires les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le Maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.
Marcq fait partie de l'intercommunalité appelée « Cœur d'Yvelines », composée de 31 communes. Elle dispose de 2 sièges, soit un délégué titulaire + 1 délégué suppléant pour représenter Marcq au sein du conseil communautaire de cette intercommunalité. Les 2 conseillers communautaires seront donc le Maire et son premier adjoint.

Le vote par procuration : plus simple, plus facile !

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Pensez à la procuration ! Vous n'avez plus besoin de vous déplacer pour récupérer le formulaire de procuration : vous pouvez le remplir en ligne sur www.servicepublic.fr (rubrique Papiers-Citoyenneté/Elections). Attention, cela ne vous dispense pas de vous rendre personnellement auprès de l'autorité habilitée : commissariat, gendarmerie ou tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail). Votre demande que vous aurez imprimée sur deux feuilles (pas de recto verso ce qui la rendrait irrecevable) y sera enregistrée. Ceux qui ne disposent pas d'un ordinateur connecté à Internet et d'une imprimante peuvent toujours obtenir le formulaire de procuration au guichet d'une autorité compétente.
Pour accéder directement au formulaire CERFA de demande de procuration, cliquez sur le lien : http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf:cerfa_14952.do

Pour les Marcquois, l'autorité habilitée la plus proche est :
La gendarmerie de la Queue-lez-Yvelines
88, rue Nationale à la Queue-Lez-Yvelines
Téléphone : 01 34 86 40 01

Vos conseillers municipaux

15 C'est le nombre de conseillers municipaux à Marcq (nombre qui dépend de la taille de la commune).

1+ 4 Une fois élus, ces conseillers se réuniront pour élire le Maire, puis les adjoints (4 au total).

6 C'est le nombre d'années de leur mandat.

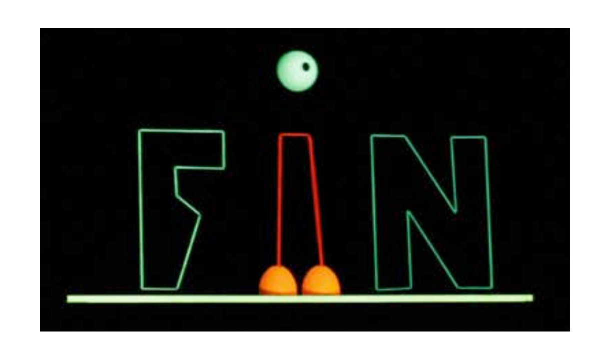
Arbre de Noël en chansons !





Après un beau spectacle son et lumière dans le noir complet, offert par la municipalité, les enfants ont chanté de belles chansons de Noël. Le père Noël est arrivé juste après...







Qi gong & Taï Chi Chuan
Association Être

L'équipe de l'association Être et ses membres vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour 2014, placé cette année sous l'influence du cheval.

Travailleur, qui fait primer l'action, la réflexion, loyal, brille par sa créativité et a constamment besoin d'aller de l'avant, mais aussi année tumultueuse !

2014



Cours Qi gong :

Lundi, de 19h30 à 21h
salle " Michel Cacheux " à Marcq

Pour qui ? :

Toute personne désireuse d'évacuer sa fatigue physique et mentale.

Stages à venir ...

Dimanche 13 Avril , à Beynes
Thème : travail sur l'énergie du printemps en rapport avec le foie et la vésicule biliaire

Vacances de Pâques, à Marcq
sur le thème de l'été en rapport avec le cœur (un mercredi, date en attente).



Nouveau bureau

Le bureau a été entièrement renouvelé et la branche de soutien Tibet est désormais une association à part entière : « Être avec le Tibet "

Renseignements : Michèle Dupont 06 60 75 05 69
michele.db@free.fr

Le Comité des Fêtes vous invite à un

PIZZA CONCERT

Why Note

Live music

MARCQ

SALLE Michel Cacheux

Inscriptions : 01.34.87.41.64.

Samedi 1er mars 20 h



Entrée 13 €uros : Concert + 1 pizza au choix + 1 boisson + 1 dessert

Carte d'identité :
10 + 5 !



À compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Cet allongement concerne : les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 et les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013). Inutile de vous déplacer en mairie : la prolongation de 5 ans de la validité est automatique (la date inscrite sur votre carte n'a pas besoin d'être modifiée).

Cette disposition ne concerne pas les mineurs dont les cartes, même sécurisées, restent valables 10 ans.



Permis de conduire sécurisé:



Le nouveau modèle de permis de conduire sécurisé est délivré délivré depuis septembre 2013.

Ce permis de conduire, au format « carte de crédit », comprend :

- une photographie,
- les mentions liées à l'état-civil et aux droits à conduire du conducteur,
- une puce électronique (elle contient seulement les informations visibles sur le titre, ni empreintes digitales, ni capital des points, ni historique des PV),
- une bande de lecture optique.

Ce nouveau modèle doit être renouvelé tous les 15 ans pour les catégories A et B. Il s'agit d'un simple renouvellement administratif (mise à jour de l'adresse et de la photographie d'identité), sans visite médicale ou examen pratique, à l'exception des situations particulières.

Les conducteurs détenteurs des anciens modèles de permis (les permis roses cartonnés) sont dans l'obligation de les renouveler avant le **19 janvier 2033**. Attention : la reprise des anciens titres n'interviendra pas **avant 2015**. Par contre, les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité en 2014.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre d'une directive européenne de 2006 concernant les permis de conduire délivrés dans les pays de l'Union européenne (UE). Depuis le 19 janvier 2013, les catégories de permis de conduire et les règles d'obtention des permis ont en effet été harmonisées dans tous les pays de l'UE.

PASSEPORT : demande à effectuer à Beynes

Nous vous rappelons que vous ne pouvez pas effectuer votre demande de passeport à la Mairie de Marcq. Elle doit se faire à la Mairie de Beynes habilitée à délivrer un passeport biométrique (avec une puce électronique).

Au théâtre ce soir...

Jusqu'au 30 mars, la Barbacane s'associe à l'opération Odyssées en Yvelines qui propose une sélection de spectacles dans divers salles pour les jeunes à petits prix, et en journée aussi !
À Marcq, ne manquez pas BOUH !



BOUH !

Vendredi 21 mars

Spectacle de théâtre et de marionnettes
De Mike Kenny
Salle des Fêtes Michel Cacheux
20 h 00

Un adolescent et sa petite soeur, intrigués par leur étrange voisin surnommé Bouh, se lancent un défi : aller frapper à sa porte...
Leur curiosité est d'autant plus grande qu'un bruit court sur Bouh.
Un spectacle ludique et profond, sur les peurs des enfants, les rumeurs et l'acceptation de la différence.



A partir de 8 ans
Carte Odyssées 78 : 24 € pour 6 entrées (soit 4 € la place, carte utilisable entre amis ou en famille)
Réservations auprès de la Barbacane :
01 34 91 06 58
www.labarbacane.fr

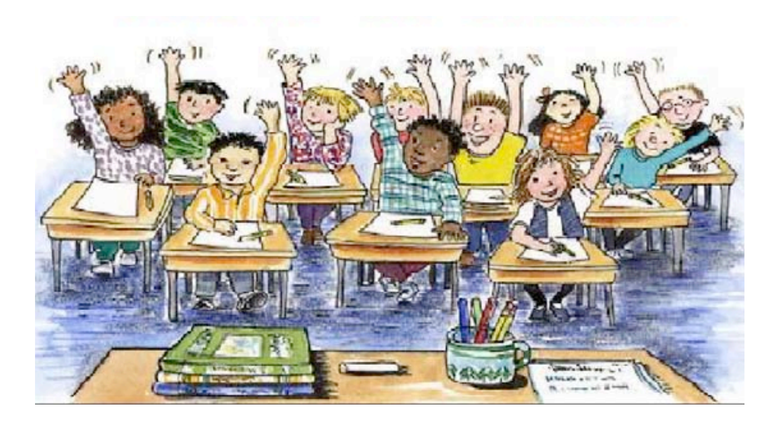
Le canard à l'orange

Samedi 22 mars, à 20h
Dimanche 23 mars, à 14h30

Comédie de William Douglas Home (adaptation française de Marc-Gilbert Sauvajon) par la troupe du Rideau Ecarlate (Le Lude-Sarthe)
Salle des Fêtes Michel Cacheux

Vaudeville à l'anglaise : Hugh Prexton, animateur vedette à la BBC et grand séducteur, apprend que sa femme Liz a un amant, John Brownlow... S'ensuit un week-end drôle à souhait et plein de rebondissements où les protagonistes Hugh, Liz, John, Patricia (secrétaire de Hugh) et Madame Grey, la gouvernante, se retrouveront réunis autour d'un canard récalcitrant...

Réservation sur place (1h avant le spectacle)



Recette reversée au profit de la Caisse des écoles

La classe

Samedi 3 mai, à 20h30
Dimanche 4 mai, à15h

Comédie
Par la troupe des jeunes adultes des Complices de Beynes
Salle des Fêtes Michel Cacheux

Une pièce d'après l'émission présentée par Fabrice sur FR3 il y a quelques années.
Dans un décor de salle de classe, le professeur convoque sur l'estrade ses élèves qui présentent leurs sketches humoristiques.

Méloman en concert

Samedi 17 mai, 11h

Spectacle musical
Salle des Fêtes Michel Cacheux

Nouveau spectacle proposé par les enfants participant aux ateliers d'éveil musical (Méloman).

À découvrir juste avant la kermesse de l'école de Marcq !





Madame Sans Gêne



Samedi 31 mai, à 20h30
Dimanche 1er juin, à15h

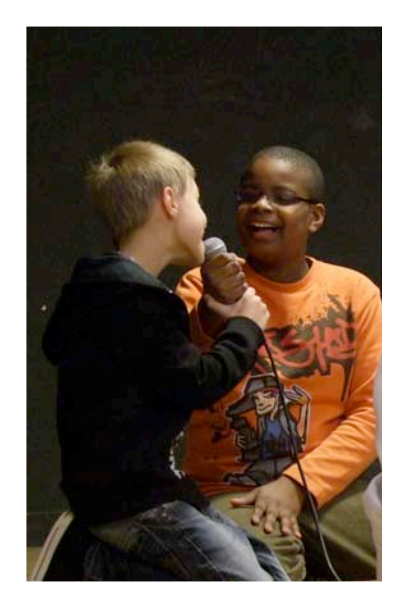
Comédie
De Victorien Sardou et Emile Moreau
Par la troupe des Complices de Beynes
Salle des Fêtes Michel Cacheux

Un grand classique pour se détendre avec de nombreux personnages costumés.
Une blanchisseuse sauve la vie d'un noble autrichien, le jour où la royauté s'écroule. Quelques années plus tard, son mari devenu maréchal d'empire, est convoqué par l'empereur, qui lui reproche le manque de discrétion se sa femme ....

Recette reversée au profit de la Caisse des écoles

JANVIER

Atelier Human Beat Box et Loto-crêpes



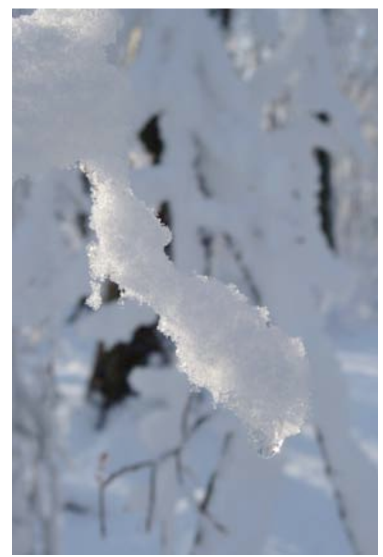


FÉVRIER

Pizza concert, 1ère édition



Des flocons blancs…beaucoup de flocons blancs. Les enfants, eux, sont contents !







MARS

AVRIL

Deux pièces de théâtre… Les recettes ont été reversées à la Caisse des écoles





MAI

Vide-greniers, sous le déluge !



Concert des élèves de l'éveil musical / Méloman



JUIN

Fête des voisins : la rue de la Plaine s'anime !

Sur l'initiative de Martine Wisniewsky, les habitants de ce secteur se sont réunis pour la Fête des Voisins.





Pétanque de l'école

Fête de l'école, suivi de la kermesse



Cochon grillé



Numéro 100 – Juin 2013

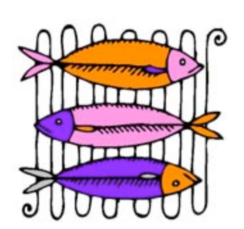
La Gazette de Marcq

Carton plein au loto-crêpes !

La Gazette : n°100 !

JUILLET

Sardinade du 14 juillet



AOÛT

Vacances !

OCTOBRE

Repas karaoké de l'école



NOVEMBRE

Tournoi de tarot-belote



Cérémonie du 11 novembre



SEPTEMBRE

Journées du Patrimoine



Tournoi de Pétanque



DÉCEMBRE

Marché de Noël, une semaine avant l'Arbre de Noël de l'école…



Et des tournois de foot, de tennis, des fêtes organisées par les associations du Village, par le Comité des Fêtes… Difficile de retracer une année Marcquoise en 3 pages !…

Calendrier des Fêtes et animations 2014 : en un coup d'œil !



Samedi 11 Janvier	VOEUX DU MAIRE	Commune CFM
Dimanche 19 Janvier	SPECTACLE	Barbacane
Samedi 25 Janvier	LOTO-CRÊPES	Comité des Fêtes
Samedi 8 Février	DINER DANSANT	Football Club
Samedi 1er Mars	PIZZA-CONCERT	Comité des Fêtes
Vendredi 21 Mars	THEATRE	Barbacane
Samedi 22 Mars	THEATRE	Ecole
Dimanche 23 Mars	THEATRE	Ecole
Samedi 3 Mai	THEATRE	Ecole
Dimanche 4 Mai	THEATRE	Ecole
Samedi 17 Mai 11h	SPECTACLE MUSIQUE	Méloman'à marcq
Samedi 17 Mai 12h	KERMESSE ECOLE	Ecole
Vendredi 30 Mai	THEATRE	Ecole
Samedi 31 Mai	THEATRE	Ecole
Dimanche 1er Juin	THEATRE	Ecole
Vendredi 6 Juin	PÉTANQUE ENFANT	Ecole
Lundi 9 Juin	VIDE GRENIERS	Comité des Fêtes
Dimanche 15 Juin	TOURNOI DE FOOTBALL	Football Club
Dimanche 22 Juin	TOURNOI DE TENNIS	Tennis Club
Samedi 28 Juin	FÊTE DE L'ÉCOLE	Ecole
Samedi 5 Juillet	COCHON GRILLE	Comité des Fêtes
Lundi 14 Juillet	FÊTE NATIONALE	Commune CFM
Samedi 6 Septembre	FORUM DES ASSOCIATIONS	Intercommunal
Dimanche 14 Septembre	JOURNEE PATRIMOINE	Commune CFM
Samedi 27 Septembre	CONCOURS PÉTANQUE	Comité des Fêtes
Samedi 11 Octobre	SOIRÉE REPAS	Ecole
Dimanche 16 Novembre	REPAS DES ANCIENS	Commune
Samedi 22 Novembre	SOIRÉE BEAUJOLAIS	Football Club
Samedi 29 Novembre	CONCOURS BELOTE.TAROT	Comité des Fêtes
Dimanche 7 Décembre	MARCHE DE NOËL	Comité des Fêtes
Samedi 13 Décembre	ARBRE DE NOËL ÉCOLE	Ecole

Programmation sous réserve de modifications éventuelles



Cérémonie du 11 novembre



Repas des anciens



Soirée tarot-belote



Vœux du Maire et feu d'artifice